

ARRÊTE MUNICIPAL

**« PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT RUE
VICTOR DURUY A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES »**

2022 - A - ST 144

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20.1.2 du Conseil Municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en date du 9 juillet 2020,

VU l'article 417.10 du Code de la Route,

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature rue Victor Duruy,

CONSIDERANT la demande formulée par Mme Pierrette NAILLE – 7, rue Victor Duruy 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, pour le stationnement d'un camion de déménagement,

ARRÊTE

Article 1er : Le samedi 8 octobre 2022, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant au 7, rue Victor Duruy 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES sur trois emplacements afin de réaliser le déménagement.

Article 2 : Le samedi 8 octobre 2022, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite la matinée, sur la rue Victor Duruy si le stationnement n'est pas possible.

Article 3 : Le permissionnaire sous sa responsabilité, mettra en place une signalisation appropriée conforme à la réglementation en vigueur afin de réserver les emplacements et avertir les usagers de l'occupation du domaine public.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les emplacements neutralisés.

Article 5 : L'application des arrêtés municipaux réglementant le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature sera suspendue rue Victor Duruy, pendant la période précitée à aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de Police, Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire de Police
- Monsieur le Chef de Corps de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale
- Le demandeur
- Service Logistique

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le **07 OCT. 2022**

Monsieur le Maire



Philippe GAUDIN